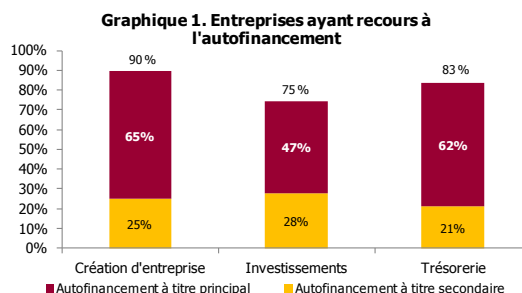


Le financement des entreprises et l'accès au crédit en Nouvelle-Calédonie

En partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), l'IEOM a réalisé une enquête sur les caractéristiques du financement des entreprises en Nouvelle-Calédonie et sur les conditions d'accès à ces financements (voir l'encadré méthodologique en page 4).

Particulièrement prégnantes dans le tissu économique calédonien, les très petites entreprises (TPE), voire les petites, déclarent se financer majoritairement sur leurs fonds propres. Cette prépondérance de l'autofinancement concerne l'investissement de départ mais aussi, à des degrés divers, le financement courant des investissements et de la trésorerie. D'autres sources de financement complémentaires sont mobilisées : l'emprunt bancaire en premier lieu, très souvent sous forme de découvert, mais aussi, de manière plus marginale, les prêts familiaux, le microcrédit, et le financement participatif.

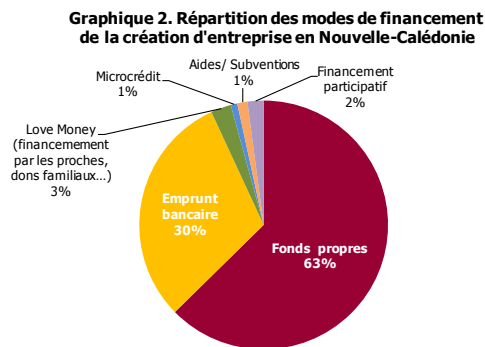


Note de lecture : 90 % des entreprises ont recours à l'autofinancement pour leur création d'entreprise : 65% à titre principal et 25 % à titre secondaire

Source : IEOM, Baromètre des industries CCI 1^{er} semestre 2017

LA CRÉATION D'ENTREPRISE FINANCÉE PRINCIPALEMENT SUR FONDS PROPRES

Selon les entrepreneurs répondants, 9 entreprises de l'échantillon sur 10 ont été autofinancées, au moins pour partie. Le financement initial a été réalisé intégralement sur fonds propres pour 4 entreprises sur 10. Sans être exclusif, il intervient aussi dans le financement de 50 % des entreprises, de manière majoritaire pour la moitié d'entre elles. Le financement bancaire, deuxième mode de financement mobilisé lors de la création, concerne la moitié des entreprises. Si un tiers des créations ont été financées majoritairement par un recours à l'emprunt, ce mode de financement n'est exclusif que dans 6 % des cas.



Source : IEOM, Baromètre des industries CCI 1^{er} semestre 2017

Ainsi, les fonds propres couvrent en moyenne 63 % de l'investissement initial, et les emprunts bancaires 30 %.

Les autres financements, tels que le financement par les proches (dons, prêts familiaux...) et les aides ou subventions publiques, apparaissent marginaux.

Ce poids marqué du recours aux fonds propres dans l'investissement de départ se retrouve en Polynésie française, l'autofinancement représentant trois quarts de l'apport initial lors de la création des TPE polynésiennes, complété par des financements bancaires (22 %). Là encore, les autres dispositifs (microcrédits, aides publiques) sont relativement peu utilisés.

Le recours au financement participatif notamment apparaît marginal, en Nouvelle-Calédonie (2 %), et est absent en Polynésie française, ce mode de financement potentiel n'étant pas proposé au moment de la création de la plupart des entreprises de l'échantillon. La première plateforme de financement participatif calédonienne n'a ainsi été créée qu'en 2016. Cette explication tient aussi pour partie concernant la part du microcrédit (1 % en Nouvelle-Calédonie), même s'il existe en Nouvelle-Calédonie depuis une vingtaine d'années (l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) a été créée en 1999, et Initiative Nouvelle-Calédonie (Initiative NC) en 2006).

La répartition du mode de financement de la création d'entreprise dépend peu du secteur d'activité de l'entreprise. Toutes mobilisent en priorité leurs fonds propres, qu'elles complètent par un recours à l'emprunt bancaire. Cependant, les entreprises du secteur de la construction sont plus nombreuses à avoir recours aux fonds propres, qui couvrent 68 % du financement de la création d'entreprise, alors que les entreprises industrielles font davantage appel à l'emprunt bancaire (38 % du financement dans l'industrie contre 30 % tous secteurs confondus).

LES INVESTISSEMENTS SONT EUX AUSSI PRINCIPALEMENT AUTOFINANCÉS

L'autofinancement intervient dans le financement de l'investissement pour 3 entreprises sur 4 de l'échantillon. Il constitue le mode de financement majoritaire pour près de la moitié des entreprises.

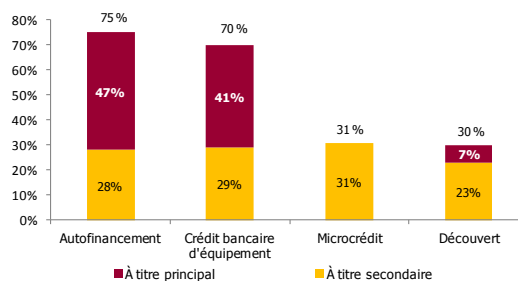
Des crédits bancaires à l'équipement sont sollicités quasiment dans les mêmes proportions (7 entreprises sur 10), et constituent le mode de financement principal pour 40 % des entreprises interrogées.

Le recours au découvert et à l'emprunt auprès d'un organisme de microcrédit concernent chacun un tiers environ des entreprises. En particulier, 7 % des entrepreneurs répondants indiquent financer majoritairement leurs investissements par des lignes de découvert. Ce mode de financement, peu adapté au besoin (car plus coûteux pour l'entreprise, et potentiellement plus risqué pour l'établissement de crédit, les deux étant liés), est davantage sollicité par les TPE que par les PME, sans doute plus à même de négocier et mobiliser des crédits d'investissement. Les TPE bénéficient aussi en plus forte proportion des dispositifs de microcrédit, dont elles constituent le cœur de cible.

L'usage du découvert est particulièrement élevé dans les entreprises du secteur de l'industrie. 14 % des entreprises répondantes y recourent prioritairement pour financer leurs investissements, contre 3 % dans le secteur de la construction. Les entreprises de la construction ont davantage recours aux autres emprunts bancaires.

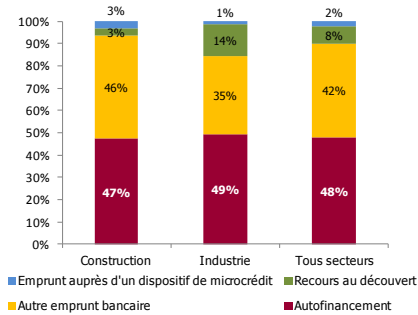
La proportion de demandes de nouveaux crédits d'investissement est significativement plus élevée en Nouvelle-Calédonie qu'en France métropolitaine et en Polynésie française. L'accès au crédit d'investissement apparaît en revanche nettement moins favorable pour les TPE calédoniennes, dont le taux d'obtention s'élève à 36 %, contre 82 % en France métropolitaine et 79 % en Polynésie française. Par ailleurs, le taux d'obtention est plus élevé pour les entreprises du secteur de l'industrie (58 %) que pour celles de la construction (45 %).

Graphique 3. Financement des investissements



Source : IEOM, Baromètre des industries CCI 1^{er} semestre 2017

Graphique 4. Mode principal de financement des investissements selon le secteur d'activité



Source : IEOM, Baromètre des industries CCI 1^{er} semestre 2017
 Note de lecture : proportion de réponses de rang 1 à la question : "Comment financez-vous, de manière générale, vos investissements (ordonner les réponses : 1 = montant le plus important)"

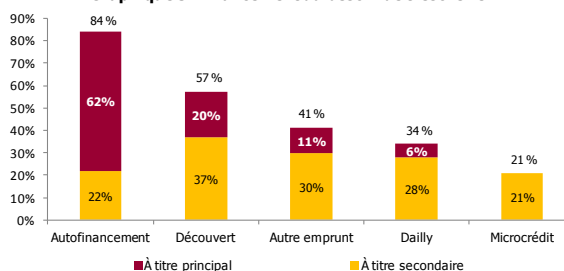
LES BESOINS DE TRÉSORERIE PRINCIPALEMENT AUTOFINANCÉS

Concernant le financement de leurs besoins de trésorerie, les entreprises interrogées ont également très fortement recours à l'autofinancement, sollicité dans 84 % des cas. 62 % des entreprises y recourent majoritairement, et 22 % de manière secondaire. En complément, 57 % des entrepreneurs mobilisent des découverts pour financer leur trésorerie : 20 % à titre principal, et 37 % à titre secondaire. Enfin, 4 entreprises sur 10 négocient des crédits de trésorerie (hors découverts), et un tiers utilisent le dispositif Dailly¹ de cession de créances.

Comme pour les crédits d'investissement, les TPE sont sensiblement plus nombreuses à avoir recours au découvert que les PME pour financer leurs besoins de trésorerie, toujours en raison de sa flexibilité et de sa facilité de mise en œuvre, et malgré un coût généralement supérieur aux lignes spécifiques de trésorerie. Dans le détail, les entreprises du secteur de l'industrie ont davantage recours que celles relevant du secteur de la construction au découvert et aux autres emprunts pour financer leur trésorerie.

La demande de nouveaux crédits de trésorerie est proportionnellement plus élevée en Nouvelle-Calédonie qu'en France métropolitaine et en Polynésie française, mais là encore elle est moins fréquemment satisfaite, en particulier pour les PME, dont le taux d'obtention s'élève à 32 %, contre 82 % en métropole et 100 % en Polynésie française.

Graphique 5. Financement du besoin de trésorerie



Source : IEOM, Baromètre des industries CCI 1^{er} semestre 2017

¹ Ce mode de financement de court terme permet des remises groupées de créances que la banque va financer globalement.

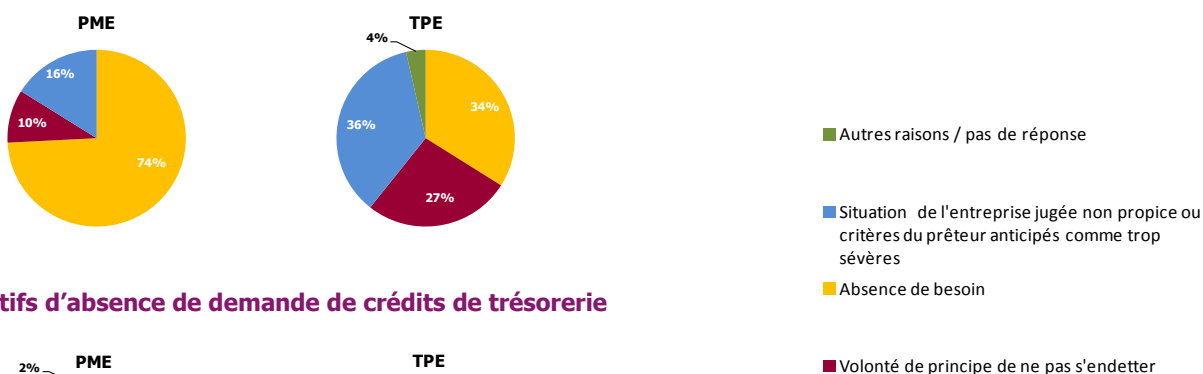
L'ABSENCE DE BESOIN, PRINCIPALE RAISON DE L'ABSENCE DE DEMANDE DE CRÉDITS

L'absence de demande de crédits s'explique généralement par une absence de besoin. Parmi les PME qui n'ont pas sollicité de nouveaux crédits, l'absence de besoin est ainsi citée dans trois quarts des cas pour l'investissement, et deux tiers des cas pour la trésorerie, devant une volonté de principe de ne pas s'endetter ou une situation de l'entreprise jugée non propice. L'absence de besoin est également le motif principal d'absence de demande de crédits pour les TPE, mais dans une moindre proportion que pour les PME. Elle est citée dans un tiers des cas pour l'investissement, et dans la moitié des cas pour la trésorerie. Les TPE sont proportionnellement plus nombreuses que les PME calédoniennes à ne pas s'endetter par volonté de principe ou en raison d'une situation qu'elles jugent peu propice à l'endettement.

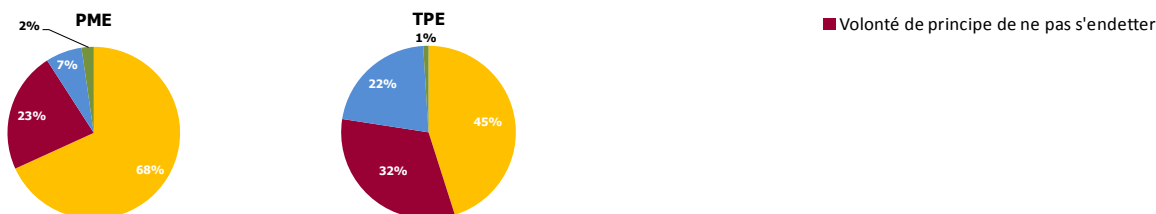
Champ : entreprises n'ayant pas fait de demande de crédit au 1^{er} trimestre 2017

1. Selon la taille de l'entreprise

Motifs d'absence de demande de crédits d'investissement



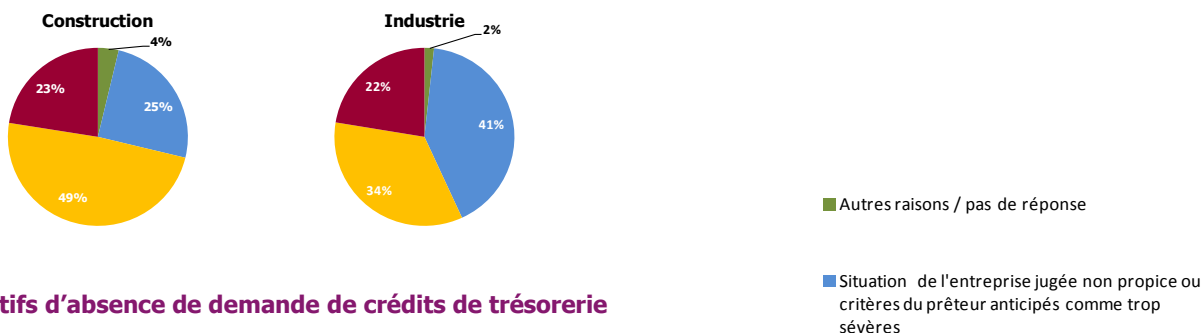
Motifs d'absence de demande de crédits de trésorerie



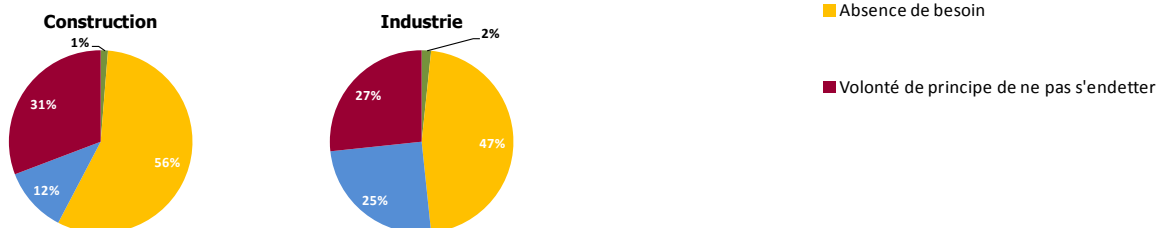
L'absence de besoin est le motif majoritairement cité dans tous les secteurs. Toutefois, en matière d'investissement dans le secteur de l'industrie, le premier motif d'absence de demande de crédits est l'appréciation par l'entrepreneur interrogé d'une situation non propice de l'entreprise (41 %), devant l'absence de besoin (34 %).

2. Selon le secteur d'activité

Motifs d'absence de demande de crédits d'investissement



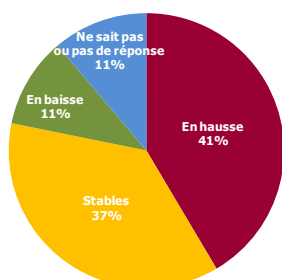
Motifs d'absence de demande de crédits de trésorerie



Perception de l'évolution des tarifs bancaires

41 % des entreprises répondantes estiment que les tarifs bancaires ont augmenté, alors que 11 % observent qu'ils sont en baisse et 37 % les considèrent stables. Les TPE et les entreprises du secteur de la construction sont un peu plus nombreuses à faire état d'une hausse des tarifs bancaires (48 % et 46 % respectivement), tandis que les PME et les entreprises de l'industrie sont plus nombreuses à noter une baisse (15 %, contre 11 % tous secteurs confondus).

Graphique 6. Évolution des tarifs bancaires

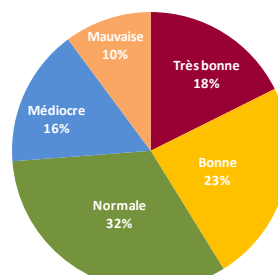


Source : IEOM, Baromètre des industries CCI 1^{er} semestre 2017

Relation avec les banques

Une large majorité des entreprises répondantes (74 %) estiment avoir une relation « normale », « bonne » ou « très bonne » avec leur banque. Une proportion quelque peu inférieure à celle observée en Polynésie française (87 %). Un quart des entreprises considèrent avoir une relation médiocre ou mauvaise avec leur banque.

Graphique 7. Relation des entreprises avec leur banque



Source : IEOM, Baromètre des industries CCI 1^{er} semestre 2017

METHODOLOGIE

Dans le cadre de la publication semestrielle du baromètre des industries, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) a mené une enquête du 12 avril au 23 mai 2017 auprès de ses ressortissants (hors secteur commerce). Au total, 189 entreprises ont répondu à cette enquête, dont 134 TPE (71 % de l'échantillon), et 55 PME (29 %). Le nombre d'entreprises répondantes ne constitue pas un échantillon statistiquement représentatif de la population étudiée. Dans cette étude, comme dans l'étude trimestrielle de la Banque de France sur l'accès au crédit des PME, il a été adopté une définition simplifiée des PME et TPE ne tenant compte que des effectifs salariés (moins de dix salariés pour les TPE, entre dix et 249 salariés pour les PME). Dans son étude, la Polynésie française a adopté une définition plus proche de celle préconisée par la loi de modernisation de l'économie, en introduisant le chiffre d'affaires. Pour une définition complète des critères de la loi de modernisation de l'économie, il convient de se référer au [Décret n° 2008-1354](#).

L'échantillon de l'enquête de la Banque de France est composé de 2 500 TPE, 4 000 PME et 500 ETI (moins de 5 000 salariés). Le périmètre de l'étude couvre les entreprises de l'industrie manufacturière, des services marchands et du bâtiment.

Les éléments de comparaison avec la Polynésie française sont proposés à titre d'illustration seulement. Ils sont issus de l'étude de l'IEOM « Le financement des TPE en Polynésie française, Note expresse n° 211 - février 2017 ». L'échantillon des entreprises interrogées dans le cadre de cette étude comportait en effet des entreprises du secteur du commerce, contrairement à l'échantillon calédonien.

Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.ieom.fr

Directeur de la publication : M.-A. POUSSIN-DELMAS – Responsable de la rédaction : J.-D. NAUDET –
Éditeur et imprimeur : IEOM ; Achevé d'imprimer : mars 2018 – Dépôt légal : mars 2018 – ISSN 1968-6277